

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 11 (1965)

Heft: 1: Deux lustres 10 ans : janvier 1955-janvier 1965

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DE PRESSE...

POUR NOTRE PATRIMOINE NATIONAL

Le Comité central du « Don suisse de la Fête nationale » a décidé de faire les versements suivants au débit du fonds « Patrimoine national » : 215.000 F pour la restauration de la « Wattigwilereturm » à Bürglen (Uri) et l'aménagement dans cette tour du Musée Guillame-Tell ; ainsi la collection provisoirement exposée jusqu'à présent dans le bâtiment d'école de Bürglen trouvera-t-elle, dans l'un des ouvrages fortifiés de ce bourg médiéval, un lieu de séjour digne de la légendaire figure du héros de l'indépendance helvétique : 50.000 F à la Fondation « Pro Aventico », à Avenches, comme contribution à la réalisation du programme de recherches archéologiques, en particulier, pour les fouilles et travaux de restauration entrepris dans l'ancienne capitale de l'Helvétie romaine ; 10.700 F pour contribuer à l'acquisition de la prairie de Morgarten, achat qui permettra d'assurer la protection de ce site historique.

CANTON D'ARGOVIE

ASSOCIATION DES FEMMES SUISSES CONTRE LE SUFFRAGE FEMININ

L'Association des Femmes suisses contre le suffrage féminin a siégé à Aarau, et s'est occupée de l'activité professionnelle des mères de famille et des femmes mariées. Elle a voté une résolution s'élevant contre le travail des mères de famille, sauf en cas d'extrême nécessité.

CANTON DE BALE

BALE FETE LE NOUVEAU PRESIDENT DE LA CONFEDERATION

La Ville de Bâle a fêté le jeudi 10 décembre M. H. P. Tschudi, élu le matin Président de la Confédération pour 1965. Avant lui, un seul Bâlois avait siégé au Conseil Fédéral, M. E. Brenner, qui fut lui aussi, au début du siècle, Président de la Confédération. C'est donc avec une joie particulièrement grande que la population de la ville rhénane a applaudi le cortège qui s'est formé à l'arrivée du train spécial.

Précédé d'un groupe de cavaliers et d'une fanfare, M. Tschudi était accompagné du conseiller fédéral Wahlen et suivi des députés aux Chambres et des membres des deux tribunaux fédéraux. Venaient ensuite le gouvernement du canton de Bâle-ville, les conseillers d'état de Bâle-campagne et de Glaris (M. Tschudi est d'origine glaronaise), les représentants de l'Armée, le Corps consulaire, les députés au Grand Conseil Bâlois, les Conseils de bourgeoisie, les délégués des

REVUE DE PRESSE...

tribunaux de l'Université, de l'Eglise et des corporations. Et inévitablement, c'était une « clique » de carnaval qui fermait la marche.

Au banquet, servi au Casino municipal, le nouveau Président de la Confédération fut cordialement salué par M. M. Wullschleger, Président du Gouvernement Bâlois, qui exprima la fierté de la ville-canton, sur laquelle rejaillit cet honneur. M. F. J. Kurmann, Président du Conseil National, congratula ensuite l'élu au nom du Parlement. « Seul un gouvernement fort, a dit M. Kurmann, peut guider le pays sur la bonne voie en dépit des tendances négatives et parfois même destructives qui se manifestent actuellement. Dans cet effort, le Conseil fédéral pourra toujours compter sur une majorité de forces saines au Parlement. »

Le conseiller fédéral F. T. Wahlen, chef du Département politique, a ensuite assuré le nouveau Président du désir de loyale collaboration de ses collègues au Gouvernement. Nous sommes, a-t-il dit, au seuil d'une année particulièrement lourde : le problème de la surpopulation étrangère a fait comprendre au peuple suisse que le moment est venu de freiner notre évolution et même de revenir en arrière, ce qui ne sera pas facile. Est-il raisonnable, en effet, d'édifier une économie qui ne peut prospérer que parce qu'un cinquième de la population laborieuse est constitué par des étrangers ? Est-il raisonnable de réclamer de nouvelles réductions de la durée du travail quand chaque heure de moins représente un nouvel afflux d'ouvriers étrangers ?

Ne serait-il pas préférable que les entreprises consolident l'acquis au lieu d'accroître leur capacité de production en risquant de devoir supporter en cas de régression un investissement de capital improductif beaucoup trop élevé ? Ne serait-il pas préférable que les consommateurs renoncent à une partie de leurs désirs au lieu de dépenser tout leur argent, même celui qu'ils n'ont pas encore gagné ? N'avons-nous pas la tentation de chercher le bonheur là où il n'est pas ? C'est, a poursuivi M. Wahlen, par des actes qu'il va falloir répondre à ces questions. Il faudra prendre des mesures brutales et douloureuses, et la convalescence sera longue. La première décision dans ce domaine appartient au peuple : il peut lutter contre le mal en votant oui pour les deux projets qui lui seront soumis le 28 février (arrêtés sur la surchauffe). M. Wahlen a conclu en espérant qu'en Suisse comme dans le monde la confiance et le goût de la vérité permettront de connaître des temps meilleurs.

C'est en termes de gratitude émue que s'est enfin exprimé M. Tschudi. Il a révélé que sa tâche de Président serait lourde, mais qu'elle ne fait que s'ajouter à la tâche très lourde aussi de chef du Département de l'Intérieur, dont on connaît les soucis multiples : autoroutes, assurances sociales, universités, etc. M. Tschudi a ensuite abordé le problème du fédéralisme qui, malgré une mutation inévitable, doit rester vivace. Mais il faut que les cantons, jaloux de leurs prérogatives, soient aussi conscients de leurs devoirs que de leurs droits

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE.

envers le pouvoir central. Le nouveau Président de la Confédération a terminé en soulignant l'ampleur des tâches qui nous attendent. L'Administration fédérale, dont l'effectif est loin d'être démesuré, peut faire du bon travail si on ne la submerge pas de corvées. Le contrôle parlementaire peut être accru, mais ce dont nous avons surtout besoin, c'est de foi en l'avenir, d'idées créatrices, de collaboration et d'enthousiasme.

BIOGRAPHIE DU PRESIDENT DE LA CONFEDERATION

Originaire de Bâle et Schwanden (G.L.), M. Hans Peter Tschudi est né à Bâle le 22 octobre 1913. Il suit les écoles de cette ville, y passe la maturité fédérale au gymnase classique et s'inscrit ensuite à la Faculté de Droit de l'Université. Après un séjour d'études à Paris, il obtient, en 1936, le titre de docteur en droit de l'Université de Bâle. Jeune juriste, il est pendant une année adjoint du chef de l'Office Cantonal du Travail. En 1938, il est nommé chef de l'Inspectorat des Arts et Métiers. Après son habilitation à l'Université de Bâle, il est nommé, en 1952, professeur de droit du travail et des assurances sociales, matière sur laquelle il fait paraître plusieurs publications. De 1944 à 1953, il est député au Grand Conseil ; en 1953, il est élu au Conseil d'Etat de Bâle-ville et dirige le département de l'Intérieur jusqu'en 1959. Les initiatives qu'il prend ont trait principalement à l'aménagement de l'assistance sociale et à la protection des employés et ouvriers.

Il est député au Conseil des Etats depuis trois ans (1956) lorsqu'il est élu conseiller fédéral, le 17 décembre 1959. Depuis qu'il est à la tête du département fédéral de l'intérieur, d'importantes initiatives constitutionnelles et législatives ont abouti, des lois sont modifiées, d'autres voient le jour : les deux articles constitutionnels sur la protection de la nature et du paysage ainsi que sur l'allocation de bourses d'études, la loi sur le cinéma, les 5^e et 6^e révisions de l'A.V.S., l'amélioration des allocations pour pertes de gain, la révision de l'assurance en cas de maladie, l'arrêté fédéral fixant le réseau des routes nationales, la loi fédérale concernant l'allocation de subventions pour la lutte contre les maladies rhumatismales, différents arrêtés concernant le développement de l'E.P.F. et l'augmentation de la subvention allouée par la Confédération au Fonds National Suisse de la recherche scientifique.

Relevons encore que l'épouse de M. Tschudi, Mme Irma Tschudi-Steiner, est docteur en médecine. Elle enseigne à l'Université de Berne. Pendant la mobilisation, le nouveau Président de la Confédération a accompli son service comme fusilier dans la compagnie de frontière 2/44. M. Tschudi est le troisième Président de la Confédération socialiste, après MM. Nobs (1949) et Spuehler (1963). C'est le second Bâlois qui accède à cette charge, après M. Ernst Brenner (1901-1908).

REPONSE A L'ARTICLE DE LORD ARRAN

Le président de la « Fédération des clubs anglo-suisses », M. Stephenson, a adressé une lettre au quotidien londonien, dans laquelle il écrit :

« Il ressort d'informations parues dans la presse suisse que vous avez publié récemment un article de Lord Arran contenant des remarques injurieuses sur le caractère, l'aspect et l'hygiène du peuple suisse.

« En tant que président de la Fédération des clubs anglo-suisses, une organisation qui comprend plusieurs milliers de membres des deux nationalités et dont le but est de promouvoir la bonne entente et les relations culturelles entre le peuple suisse et les nations du Commonwealth britannique, je tiens à protester le plus énergiquement possible contre une telle attaque injustifiée contre un peuple qui a des liens d'amitié traditionnels avec la Grande-Bretagne, dont il admire et respecte les institutions. « A cette époque où les pays d'Europe deviennent de plus en plus interdépendants, et où l'appel de la Grande-Bretagne en vue d'une aide financière a été entendue si promptement et si généreusement, l'étalage de mauvaises manières de la part de Lord Arran est particulièrement regrettable, et prévil. ».

NOUVEL ANNUAIRE TELEPHONIQUE POUR L'ECONOMIE

Une maison d'édition domiciliée à Bâle a l'intention d'édition chaque année un nouvel annuaire téléphonique rationnel pour l'économie suisse.

Selon les données de « La publicité en Suisse », ce nouvel annuaire donnerait tous les numéros de l'industrie, du commerce et des arts et métiers, ainsi que des services publics et des autorités suisses. Les 5.000 localités seront disposées alphabétiquement et à l'intérieur des localités, les noms et désignations de firmes seront aussi disposés par ordre alphabétique. Il est ainsi possible d'unir en un seul volume les quelque 300.000 numéros importants dans le trafic téléphonique quotidien pour l'économie. La sortie de cet annuaire est prévue pour le mois de juin prochain.

LA N.S.H. ET LE PROBLEME JURASSIEN

Lors de l'assemblée annuelle du groupe local bâlois de la nouvelle société helvétique, M. Théo Chopard, Président central de la N.S.H., a parlé sur le sujet : « La contribution de la N.S.H. à la solution du problème jurassien ». Après avoir rappelé les vains efforts faits jusqu'ici pour résoudre le problème et l'évolution de la situation depuis les incidents des rangiers, l'orateur proclama qu'il fallait essayer d'aiguiller les passions sur une autre voie. M. Chopard espère désemboîter l'atmosphère par l'application d'un plan de développement du Jura. Mais pour élaborer ce plan, il faut que la N.S.H. crée une Fondation, à laquelle appartiennent les quatre associations neutres du Jura.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

CANTON DE BERNE

PRIX LITTERAIRE DU CANTON DE BERNE 1964

Sur la proposition de la Commission bernoise pour l'encouragement des lettres, le Conseil Exécutif du Canton de Berne a décerné un prix littéraire aux auteurs suivants :

Emil Balmer, Berne, en reconnaissance pour sa contribution à la littérature bernoise, et singulièrement à la littérature en dialecte : F 2.500.—

D^r Paul Nizon, Zurich, pour son œuvre « *Canto* » (Suhrkamp-Verlag Frankfurt) : F 2.500.—

Gerhard Meier, Niederbipp, pour son ouvrage lyrique « *Das Gras gruent* » (Benteli-Verlag bern) : F 1.500.—

L'Etat a fait l'acquisition d'un certain nombre d'exemplaires de cette œuvre, qui seront remis aux bibliothécaires suisses à l'étranger, aux écoles moyennes supérieures et aux écoles normales.

A été l'objet d'une distinction, sous forme d'acquisition d'un certain nombre d'exemplaires qui seront remis aux bibliothèques, aux écoles et aux établissements, l'ouvrage *Sturmzyt*, émission d'ensemble de Erwin Heimann, Rudolf Hubler entre autres (édition Viktoria, Berne).

Une cérémonie a eu lieu à Berne, au cours de laquelle le conseiller d'état Moine a remis personnellement les prix aux lauréats en présence notamment des membres de la Commission bernoise pour l'encouragement des lettres et de son Président, le Prof. Hans Zbinden.

SOCIETE DES ECRIVAINS SUISSES

La Société des écrivains suisses, réunie en séance de travail le 13 décembre 1964, à Zurich, a adopté à l'unanimité la résolution suivante :

1. — La Société des écrivains suisses réaffirme la nécessité d'un renforcement et d'un développement régulier des relations culturelles entre la Suisse et les autres pays, sans distinction géographique ou idéologique. Elle décide, en conséquence, de favoriser les contacts internationaux avec les autres Associations d'écrivains et de soutenir et pratiquer l'échange d'ouvrages, de conférences et de visites utilement préparées de confrères étrangers, en liaison avec leurs organisations professionnelles, sur la base de la réciprocité.

Elle compte sur l'intérêt et le soutien des autorités, et fondations nationales pour l'aider à atteindre ces buts.

2. — L'Assemblée charge le Comité de la Société des écrivains suisses de prendre sans délai les mesures nécessaires d'organisation qui feront l'objet d'un règlement intérieur soumis pour approbation à la prochaine Assemblée générale.

FONDS DE SOLIDARITE DES SUISSES À L'ETRANGER

Selon des indications de la « Revue des Suisses à l'étranger », la coopérative du fonds de solidarité des Suisses à l'étranger a versé, jusqu'à la mi-décembre 1964, un montant global de 1.982.500 F, comme indemnités forfaitaires à 216 membres qui ont perdu à l'étranger leur moyen d'existence.

ACHAT D'IMMEUBLES PAR DES PERSONNES DOMICILIEES A L'ETRANGER

Le Conseil Fédéral propose de proroger pour dix ans l'arrêté du 23 mars 1961 instituant le régime de l'autorisation pour l'acquisition d'immeubles par des personnes domiciliées à l'étranger, échu à la fin de 1965. On se souvient que cet arrêté avait été voté sous la pression de ceux qu'inquiétait le « bradage du sol suisse ». L'arrêté stipule que toute personne domiciliée à l'étranger ne peut acheter un immeuble en Suisse qu'avec l'autorisation des autorités cantonales. On estime qu'il a eu des effets heureux puisque les ventes d'immeubles à des étrangers ont diminué. C'est pourquoi le Conseil Fédéral propose d'en prolonger la validité avec quelques modifications qui visent à combler certaines lacunes de la loi. Selon les renseignements recueillis, il ne semble pas (le message n'est pas encore publié) que des dispositions plus favorables soient prévues pour les Suisses habitant l'étranger.

**

SEANCE DU CONSEIL FEDERAL ACHAT D'IMMEUBLES PAR DES PERSONNES DOMICILIEES A L'ETRANGER

Dans sa séance du vendredi 27 novembre, le Conseil Fédéral a adopté un message aux Chambres, par lequel il propose de proroger pour dix ans l'arrêté de 1961 sur le régime d'autorisation pour l'achat d'immeubles par des personnes n'habitant pas la Suisse, échu à la fin de 1965. Le nouvel arrêté, qui serait valable de 1966 à 1975, apporte plusieurs modifications de ce régime. Le message sera publié ces prochains jours.

Le Conseil Fédéral a, d'autre part, adopté un message concernant un crédit de 11 millions de francs pour le bâtiment de l'Ambassade de Suisse à Londres.

LE CONSEIL FEDERAL ET LE PROBLEME JURASSIEN

Le Conseil Fédéral a répondu lundi à une question relative au problème jurassien, déposée par le conseiller national F. Revaclier, radical de Genève. La question avait la teneur suivante : « Dans son discours d'ouverture, M. Otto Hess, Président du Conseil National, a évoqué la sagesse des pre-

miers Confédérés, qui faisaient appel aux meilleurs d'entre eux pour arbitrer les conflits intérieurs. Au vu des derniers événements, le Conseil Fédéral n'est-il pas d'avis qu'il lui appartient de prendre l'initiative d'arbitrer, dans le même esprit, le problème jurassien ? »

Le Conseil Fédéral a répondu comme suit : « Faute de dispositions constitutionnelles ou de clause arbitrale, il n'est pas possible de régler le problème jurassien par voie d'un arbitrage du Conseil Fédéral. »

« Le Conseil Fédéral n'est pas non plus en situation de prendre l'initiative d'une médiation. Des cercles et personnalités compétents ont entrepris des démarches et des études en vue de rechercher une solution. En outre, le Conseil Fédéral n'a pas été sollicité d'agir comme médiateur, ce qui nécessiterait un accord préalable des parties. Cela étant, il entend ne pas intervenir par une tentative de médiation dans les études en cours, celles-ci pouvant amener l'apaisement souhaité. »

LES 25 ANS DE LA FONDATION PRO HELVETIA

Les 25 ans de la Fondation Pro Helvetia ont été célébrés à Berne par une manifestation au cours de laquelle le conseiller fédéral Tschudi a rendu hommage au professeur J. R. von Salis, qui fut président de la Fondation pendant douze ans et qui vient de remettre sa démission. Ces dernières années, a dit le chef du département de l'Intérieur, la Fondation s'est identifiée avec le nom du professeur von Salis, qui a rendu d'éminents services au pays sur les plans politique et culturel. La Fondation a réussi à effectuer un travail considérable avec des moyens limités. Sa mission se poursuit : il faut faire connaître la Suisse d'une part dans les pays nouveaux d'Afrique et d'Asie, d'autre part dans l'Europe en voie d'intégration.

M. Tschudi a enfin félicité le successeur de M. von Salis, M. Michael Stettler qui, ayant été directeur du Musée, historien et écrivain, remplit toutes les conditions pour assumer ses fonctions avec efficacité.

L'activité de Pro Helvetia fut encore présentée par deux orateurs, le professeur von Muralt, président du fonds national pour la recherche scientifique, et le professeur Freymond, directeur de l'institut universitaire des hautes études internationales à Genève.

A PROPOS DE L'HYMNE NATIONAL

Le conseiller national Egger (P.A.B., Berne) a posé au Conseil Fédéral une question concernant notre hymne national. M. Egger pense que le « Cantique suisse » ne sera jamais un bon hymne national. Il prie le Conseil Fédéral d'éclaircir le plus rapidement possible la question du choix d'un hymne national. Il n'aurait pas fallu sacrifier l'ancien hymne national « Oh ! Monts indépendants » avant d'avoir trouvé mieux pour le remplacer.

Voici la réponse du Conseil Fédéral :

Après avoir consulté les cantons et les organisations compétentes du pays, le Conseil Fédéral a déclaré, au mois de septembre 1961, que le « Cantique suisse » de Zwyssig et Widmer, dans sa version intégrale, avec texte adapté, sera l'hymne national officiel pour l'armée et pour les cas dont s'occupent les représentations diplomatiques suisses à l'étranger. Cette décision est valable pour une période d'essai de trois ans. Plusieurs cantons ont suivi cet exemple. Les réponses à l'enquête ont affirmé d'une manière quasi-unanime qu'il était souhaitable de remplacer le chant « Oh ! Monts indépendants » en raison de son texte comme aussi de sa mélodie, qui est identique avec celle de l'hymne national anglais. Il en est résulté, disait-on, des confusions lors de manifestations internationales. Les difficultés d'exécution chorale du « Cantique suisse » n'ont pas été jugées importantes par les milieux autorisés. La correction du texte à la fin du cantique, destinée à en alléger notamment le chant, n'a malheureusement pas encore été faite partout. A la fin de l'année, l'opinion publique sera de nouveau sondée par la voie d'une enquête auprès des cantons, des Eglises et des sociétés de chant. Une décision sera prise alors sur la manière de procéder ensuite.

LE SORT DE LA FERME DU « BOIS-REBETEZ »

Le Département militaire fédéral a publié, le vendredi 4 décembre, le communiqué suivant :

La ferme du Bois-Rebetez-dessous, inhabitée depuis quelques années, fait partie des domaines acquis dans les Franches-Montagnes par la Confédération. Les 21 et 28 novembre 1964, des personnes, parmi lesquelles se trouvaient aussi, selon les journaux, le Président et le Vice-Président du Comité d'Action contre la place d'armes des Franches-Montagnes, ont pénétré sur cette propriété sans y être autorisées et ont commencé des travaux de remise en état des bâtiments. Placée sous le slogan « Sauvons la ferme du Bois-Rebetez-dessous », l'entreprise paraît devoir être poursuivie et des appels dans ce sens ont paru dans divers journaux.

Le Département militaire fédéral n'entend pas, présentement, s'opposer à cette entreprise illicite de remise en état du Bois-Rebetez-dessous, aussi longtemps que des troubles plus graves de la possession ne sont pas commis. Il tolérera pour l'instant ces actes, à la condition qu'ils ne fournissent pas le prétexte à des prétentions ou des droits quels qu'ils soient. Il va sans dire que les participants assument seuls tous les risques et la responsabilité de l'entreprise.

Il importe aussi de préciser d'emblée que l'entreprise ne saurait en aucune manière influencer l'usage ultérieur de la ferme, voire sa démolition, et que, sur ce point, le Département militaire fédéral réserve son entière liberté d'action.

Les journaux ont également relaté que le Comité d'Action aurait demandé par écrit de pouvoir racheter la propriété du Bois-Rebetez-dessous. Le Département militaire fédéral n'a pas connaissance d'une telle demande.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

UNE MAISON D'EDITION BENOISE APPORTE SA CONTRIBUTION A L'AIDE EN FAVEUR DES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

Le géologue suisse Toni Hagen, qui pendant huit ans fit des milliers de kilomètres à pied dans la région de l'Himalaya, avait fait paraître en 1960 un ouvrage sur le Népal. Il avait convenu, avec une maison d'édition bernoise, qu'une somme de deux francs sur chaque exemplaire vendu irait à l'aide en faveur du Népal.

M. Kuemmerly vient de remettre à l'ambassadeur Lindt, délégué du Conseil Fédéral à la coopération technique, un chèque de plus de 12.000 francs, provenant de la vente de ce livre, ce qui aura pour effet de venir en aide à la « Community Development Project » à Jiri, au Népal, qui dépend de l'aide suisse à des régions extra-européennes, et qui consacre son activité en faveur de la création de coopératives, de bâtiments scolaires, de travaux hydrauliques et d'autres travaux communautaires.

M. H. SCHAFFNER, VICE-PRESIDENT DU CONSEIL FEDERAL

M. Hans Schaffner est né le 16 décembre 1908. Il fréquenta le gymnase de Berthoud et l'université de Berne et obtint en 1934 le brevet d'avocat bernois. Il fut ensuite secrétaire de la Cour Suprême du canton de Berne, puis adjoint au service de l'union du commerce et de l'industrie avant de devenir juriste à l'Office Fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail. Dans cet office, il fut chargé de préparer les mesures d'économie de guerre. Après la fin des hostilités, M. Schaffner était délégué aux accords commerciaux et ministre plénipotentiaire. En 1954, il succéda au ministre Hotz en qualité de directeur de la division du commerce du département fédéral de l'économie publique. A ce titre, il exerça également la charge de président de l'Office Suisse de Compensation, de la Commission de Clearing, de la Commission d'experts en matière de douane et de la délégation permanente pour les négociations avec l'étranger.

En 1959, l'Université de Berne conféra à M. Schaffner le doctorat « honoris causa » pour ses efforts dans le domaine de l'intégration européenne. De 1953 à 1961, M. Schaffner fit partie du directoire commercial européen de l'O.E.C.E. Le 15 juin 1961, l'Assemblée Fédérale l'élit conseiller fédéral. Il se vit alors chargé de diriger le Département Fédéral de l'Economie publique.

L'activité législative exercée par M. Schaffner depuis son entrée au Conseil Fédéral est des plus variées. Quelques lois, les plus importantes adoptées ces derniers temps par le Parlement, en sont la preuve : loi sur les crédits d'investissement dans l'agriculture, loi sur les cartels, loi sur la formation professionnelle, loi sur le travail.

Responsable de la conduite de la politique extérieure de la Suisse dans le secteur commercial, M. Schaffner

se vit placé devant de nouvelles tâches lors d'importantes négociations multilatérales. Il présida la conférence des ministères du G.A.T.T., qui se tint à Genève en mai 1963, au cours de laquelle fut décidée l'application des mesures dites « Kennedy-round ». Durant le premier semestre de 1964, il était président du Conseil des Ministres de l'Association Européenne de Libre-Echange (A.E.L.E.), association qu'il avait largement contribué à fonder alors qu'il était directeur de la division du commerce ainsi que délégué de la Suisse à la Conférence pour le commerce mondial et le développement.

LES BANQUES SUISSES EN 1963

Le service de statistique de la Banque Nationale vient de publier un volume de 261 pages sur les banques suisses, en 1963. Les indications portent sur 454 banques et caisses d'épargne, deux associations de caisses de Crédit mutuel groupant 1.109 caisses et 45 sociétés financières assimilables à des banques.

Le total du bilan de ces instituts de crédit s'est accru en 1963 de 8,6 milliards de francs pour atteindre 80 milliards, 649 millions de francs. Les cinq grandes banques ont contribué à cette somme pour 34,3 %, les 28 banques cantonales pour 32,3 %, les 164 banques locales pour 16,1 %, les 114 caisses d'épargne pour 5,6 %, les 1.109 caisses de crédit pour 3,3 % et les 143 autres banques pour 8,4 %.

Le volume d'affaires des banques a augmenté en 1963 d'environ 25 % pour atteindre 1.625 milliards de francs. Le bénéfice net de toutes les banques s'est monté à 371,4 millions, soit 41,4 millions de plus qu'en 1962. Les taux d'accroissement ont été de 12,5 % contre 4,1 % en 1962.

Citons encore le total du bilan pour les cinq grandes banques (en milliers de francs) :

	1963	1962
Union de banques suisses	7.909.476	6.806.061
Société de banque suisse	7.895.412	6.960.713
Banque populaire suisse	7.777.234	6.877.488
Banque Leu E.R. Co. S.A.	3.444.216	3.046.175
	667.787	584.033

MODIFICATIONS DU TARIF D'USAGE DES DOUANES SUISSES

Par arrêté du 18 décembre, le Conseil Fédéral a décrété un certain nombre de réductions de droits de douane. Ces modifications tarifaires concernant, tant des matières premières et auxiliaires nécessaires à notre industrie, au bâtiment et à l'agriculture (chaux, ammoniac liquéfié, phosphates d'ammonium et phosphates de potassium, bisphenoa, baume de gurjun, carbonates de calcium, panneaux et planches à base de

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE.

plâtre, tuyaux en grès, radiateurs en fonte grise) que des denrées alimentaires (sauces, riz précuit, conserves de maïs) et des produits finis (boîtes imprimées, rubans en certains textiles, abat-jour en métaux communs, accumulateurs, luges de sport, machines à équilibrer, marbres à tracer).

Certains de ces abaissements de droits ont été décidés à la suite de demandes justifiées de notre économie, alors que, dans d'autres cas, là où le Conseil Fédéral a estimé de lui-même que la charge douanière était trop lourde, il a ordonné des réductions, se conformant en cela à sa déclaration, faite à la session d'automne 1964, déclaration en vertu de laquelle les entraves qui pourraient résulter du tarif douanier seront successivement abolies. Le Conseil Fédéral a renoncé à des réductions effectuées pour des raisons de politique de conjoncture proprement dite, ce qui ne signifie cependant pas que si, dans un cas particulier, des abaissements tarifaires devaient en fait être utiles pour lutter contre le renchérissement, il n'aurait pas recours à de telles mesures. C'est dans ce sens que le droit grecrant les céréales panifiables a récemment été réduit provisoirement.

NOUVELLES FONCTIONS DU COLONEL COMMANDANT DE CORPS ANNASOHN

Libéré de ses fonctions de chef de l'Etat-Major Général pour la fin de l'année, le colonel commandant de corps J. Annasohn a été chargé de la direction des études en vue d'adapter notre Défense Nationale aux conditions imposées par une guerre totale.

Dans une récente séance, le Conseil Fédéral a approuvé les éléments de cette mission. En sa qualité de délégué du Département militaire aux questions de défense totale, le colonel commandant de corps Annasohn aura pour tâche d'examiner et de proposer les mesures visant à obtenir une coordination efficace entre tous les organes responsables de la défense totale, ainsi que les innovations d'ordre organique propres à atteindre ce but. Les critères de cette étude seront les suivants :

- a) Assurer, par la défense totale, en tout temps et quelle que soit la nature de l'agression, la sécurité et l'indépendance du pays, ainsi que l'existence de la population.
- b) Assurer la poursuite, selon le plan établi, des opérations de défense, même lorsque les événements de guerre empêchent la direction centrale d'agir.
- c) Assurer dans les conditions les meilleures possibles la transition de l'état des préparatifs du temps de paix à l'état du service de neutralité ou de guerre.

Les Départements fédéraux communiqueront au colonel commandant de corps Annasohn tous renseignements utiles et l'assisteront dans sa tâche de la manière la plus appropriée.

CANTON DE Fribourg

MORT DE L'ANCIEN CONSEILLER FEDERAL M. JEAN BOURGKNECHT

M^e Jean Bourgknecht, ancien conseiller fédéral, est décédé subitement, le 23 décembre vers 1 heure du matin, à Fribourg. M. Jean Bourgknecht était né en 1902 à Fribourg. Il appartenait à l'une des plus anciennes familles de la capitale fribourgeoise. Il était le fils de Louis Bourgknecht, lui-même avocat. Il fit ses études au collège Saint-Michel à Fribourg et à celui d'Altdorf. Il entra à la Faculté de droit de l'Université de Fribourg, d'où il sortit licencié, puis docteur en droit. Il perfectionna ses études juridiques aux Universités de Vienne et de Berne. Avocat depuis 1928, il dirigea l'une des plus importantes études du canton. Il fut élu syndic de Fribourg en 1950 et le resta jusqu'à son entrée au Conseil Fédéral en décembre 1959. Il s'occupa notamment de la restauration des finances de la ville et fit la preuve de ses capacités administratives et politiques à la tête de la cité. Il fut conseiller national de 1952 à 1956, élu sur la liste du parti conservateur chrétien-social fribourgeois. Il fut député du canton de Fribourg au Conseil des Etats de 1957. A son élection au Conseil Fédéral, le 17 décembre 1959, il dirigea le Département fédéral des finances et des douanes jusqu'en 1962, où il dut donner sa démission à la suite d'une grave atteinte à sa santé. Depuis lors, M. Bourgknecht fut continuellement souffrant. Il fut entouré par sa famille dans sa demeure de Fribourg. M. Bourgknecht s'intéressa également aux affaires économiques et industrielles de son canton. Il présida le conseil d'administration de la Brasserie Beauregard. Il était le père de M. Louis Bourgknecht, président du Tribunal de la Sarine et de M^e Jean-François Bourgknecht, avocat, conseiller communal et député de Fribourg.

CANTON DE GENEVE

COMMEMORATION DU CINQUANTENAIRE DE LA CREATION DE LA N.S.H.

Le groupe de Genève a organisé spécialement à l'intention de ses membres une manifestation pour commémorer le cinquantenaire de la création de la N.S.H. et entendre en même temps un exposé du président central de cette société sur « L'intervention de la N.S.H. dans la question jurassienne ».

Après les souhaits de bienvenue de M. Jean-Claude Nicole, président de la section genevoise, dont il a brossé un tableau des activités au cours de l'exercice écoulé, les participants à cette soirée ont entendu un exposé de M. Léopold Gautier, membre-fondateur, qui parla des débuts de la Nouvelle Société Helvétique,

auxquels ont collaboré des hommes soucieux d'une prise de conscience patriotique pour l'ensemble de notre pays, soulignant tout spécialement l'influence de la N.S.H. dans le rapprochement entre Confédérés.

Puis, M. Théo Chopard, président central, informa les membres présents à cette manifestation des démarches entreprises par le Comité central et par lui-même pour tenter de trouver une issue à l'impasse jurassienne actuelle, montrant que la N.S.H. reste un instrument valable d'union au service de l'ensemble du peuple suisse.

DE LA NECESSITE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Dans l'exposé qu'il a présenté mercredi 12 novembre à la presse du Palais Fédéral, M. Hugo Thiemann, directeur de l'Institut Battelle, a insisté en particulier sur la nécessité absolue de développer les recherches scientifiques. Il a révélé, à ce propos, que la division en petits groupes de la recherche technique, scientifique et économique, avait permis, aux Etats-Unis et à l'Union Soviétique, de faire de plus grands progrès que les autres pays. Aujourd'hui, il ne suffit plus d'obtenir des résultats, ceux-ci doivent être acquis au moment opportun. En Suisse, en matière de recherches, ce n'est pas la bonne volonté qui manque, mais les moyens. Il s'agit d'avoir une véritable politique en matière de recherches, et d'intégrer les laboratoires et instruments existants dans l'économie même. Vouloir maintenir et développer certaines institutions, pour de simples raisons de prestige, équivaut en somme à vouloir faire une course à bicyclette derrière un train express.

M. Charles Tavel, vice-directeur de l'Institut, a insisté ensuite sur le fait que la Suisse a tout intérêt à pouvoir disposer d'un centre étendu de recherches, dont l'activité scientifique et internationale correspond à celles de notre pays. Le centre de recherches de l'Institut Battelle à Genève représente en quelque sorte un pont entre la science et la technique. L'invasion de produits étrangers, constatée depuis la guerre, en Suisse, produits qui sont notamment d'origine américaine, montre le danger d'asphyxie qui nous menace, faute pour nos industries d'avoir établi un programme de recherches à la hauteur des circonstances.

Au cours de la discussion, M. Thiemann a déclaré, en outre, que la Suisse n'était pas arriérée scientifiquement, par rapport à ses voisins. Toutefois, bien des choses doivent être réalisées, si l'on songe au rouleau compresseur qui se met en mouvement contre l'Europe. Il nous faut trouver de nouvelles méthodes et mieux intégrer la recherche scientifique dans chaque secteur de l'activité professionnelle.

Pour sa part, l'Institut Battelle de Genève occupe 360 personnes, parmi lesquelles 130 universitaires des plus qualifiés sur le plan scientifique. Une bonne partie des chercheurs et la quasi-totalité du personnel administratif et subalterne sont de nationalité suisse. Plusieurs chercheurs ont été nommés ces dernières années dans les Universités suisses.

L'Institut de Genève a été doté d'un capital non remboursable de 13 millions de francs. Sur le plan financier, il est indépendant, comme il l'est pour son exploitation. Le chiffre d'affaires est d'environ 15 millions par an. Les 20 % proviennent de l'industrie suisse, qui, peu à peu, comprend qu'il est nécessaire de vouer l'attention la plus soutenue à la recherche scientifique. Les 80 % du chiffre d'affaires, c'est-à-dire ce qui ne résulte pas de recherches faites pour la Suisse, représentent donc la matière grise exportée à l'étranger. Les rapports scientifiques destinés à l'industrie ne sont pas présentés au Conseil d'Administration de la Fondation et demeurent confidentiels. Les noms des mandants demeurent secrets.

Les journalistes ont visité ensuite les laboratoires, des plus modernes, aménagés par l'Institut Battelle. La superficie totale du Centre de recherches de Genève est de 16.000 mètres carrés. Au cours de ses dix ans d'activité, l'Institut a pu déposer 1.266 demandes de brevets pour 252 inventions, dans divers pays, et acquérir 587 brevets.

LA DECOUVERTE A PFAFFNAU DE GAZ NATUREL EST LE MEILLEUR RESULTAT DES FORAGES SUISSES

Le Conseil d'administration de la L.E.A.G., société anonyme lucernoise pour la recherche de pétrole, communique qu'il a pris connaissance, lors de sa séance du 11 novembre, des résultats provisoires du forage de Pfaffnau-sud 1. On a constaté la présence de poches de gaz naturel. Un premier test a permis de constater l'afflux de grandes quantités de gaz naturel qui, pour des motifs de sécurité, est brûlé sur place.

Ce n'est que la poursuite des recherches qui apprendra si l'exploitation de ce gaz naturel est rentable. Dès aujourd'hui, on peut toutefois constater que cette découverte de gaz naturel est jusqu'ici le meilleur résultat obtenu par les forages effectués en Suisse. Ce forage est poursuivi selon les plans.

LE CAS DU PROFESSEUR HANS DEUTSCH

Deux avocats, M^e Jean-Flavien Lalive, du Barreau de Genève, et M^e Philippe Dudan, du Barreau de Lausanne, publient, au nom de la Défense, le communiqué suivant concernant le cas du professeur Hans Deutsch, arrêté récemment à Bonn, et qui est domicilié à Pully, près de Lausanne :

« Vu le caractère sensationnel de la publicité qui, dans la presse internationale, a suivi l'arrestation à Bonn du professeur Hans Deutsch, les avocats soussignés de ce dernier estiment indispensable d'informer le public de ce qui suit :

« Il faut rappeler tout d'abord que le professeur Hans Deutsch, ressortissant autrichien et israélien, s'est occupé avec un grand succès, au cours de ces dernières années, de très nombreuses affaires de réparation des dommages causés par les nazis pendant la guerre. Il a notamment été chargé par la famille hongroise Hatvany d'obtenir indemnité pour la disparition de la célèbre galerie de tableaux contenant de nombreux impressionnistes, propriété du baron Hatvany, et dont la valeur

a été estimée à plusieurs centaines de millions de francs suisses. Cette collection aurait été enlevée par les troupes nazies, au moment de l'évacuation de Budapest en 1944, et transportée en Allemagne, où elle aurait disparu sans laisser de traces. Les dommages obtenus par le D^r Deutsch à la suite du procès en restitution et en réparation, étaient de DM 35.000.000.—, dont la moitié a déjà été versée.

« On affirmerait aujourd'hui que les témoignages produits par le professeur Deutsch seraient faux, qu'il le savait et qu'en réalité les peintures auraient été enlevées par l'armée russe.

« C'est ainsi que le professeur Deutsch a été arrêté à Bonn le 3 novembre dernier.

« L'un des avocats soussignés s'est rendu à Bonn et a pu s'entretenir avec le professeur Deutsch, en présence du juge d'instruction allemand. Il a discuté avec les autorités pénales et avec les défenseurs allemands du professeur Deutsch. De ces divers entretiens ainsi que du dossier de l'accusation, tel qu'il est connu actuellement, ressortent plusieurs faits troublants :

CANTON DE NEUCHATEL

FONDATION DE LA SOCIETE DE RADIODIFFUSION ET DE TELEVISION DE LA SUISSE ROMANDE

Lundi 30 novembre 1964 a eu lieu à Neuchâtel la fondation de la Société de Radiodiffusion et de Télévision de la Suisse Romande, en abrégé S.R.T.R., dont le siège est à Lausanne.

Le président central de la S.S.R., M. Hans Oprecht, a salué la présence de 24 délégués ayant droit de vote, représentant les deux fondations romandes de Radio et de Télévision, les six cantons romands et les deux villes avec studios, soit Lausanne et Genève. Restent à nommer huit délégués du Conseil Fédéral pour porter à 32 le chiffre statutaire des membres de l'Assemblée générale.

La direction générale de la S.S.R. était représentée par M. Marcel Bezençon, directeur général, M. Dominique Carl, directeur administratif et M. Régis de Kalbermann, conseiller juridique.

M. Gaston Clottu, Conseil d'Etat de Neuchâtel, a été élu président du jour de cette Assemblée constitutive. Il a souligné l'importance de cette réunion et a exprimé le vœu que la Société Romande de Radio et de Télévision marque la volonté de resserrer la collaboration des cantons romands sur le plan des moyens de diffusion modernes dans l'intérêt des auditeurs et des téléspectateurs.

Les statuts de la S.R.T.R. ont été mis au point et adoptés à l'unanimité, après une discussion approfondie. Les statuts sont entrés immédiatement en vigueur, sous réserve d'approbation par le Comité central de la S.R.R.

Le Comité de la Société Romande, composé selon les statuts de 14 membres, a été constitué comme suit :

MM. Roger Pochon, Fribourg, et Charles Gillieron, Lausanne, comme délégués de la fondation romande de Radiodiffusion, MM. Charles Cornu et André Fasel, comme délégués de la fondation des émissions de Radio-Genève, les conseillers d'Etat, Virgile Moine, Berne, Paul Torche, Fribourg, André Chavanne, Genève, Gaston Clottu, Neuchâtel, Pierre Oguey, Vaud et Marius Lampert, Valais, comme représentants de six cantons romands et, enfin, MM. Edmond Ganter et Georges-André Chevallaz, comme représentants des deux villes-studios de Genève et de Lausanne.

Les deux délégués du Conseil Fédéral seront désignés ultérieurement. Le premier président de la S.R.T.R. a été élu en la personne de M. Charles Cornu, ancien procureur, président de la fondation des émissions de Radio-Genève. M. Charles Gillieron, président de la Fondation Romande de Radiodiffusion, a été désigné comme vice-président de la Société Régionale.

La vérification des comptes est confiée à tour de rôle à des représentants des cantons romands.

Le Comité de la S.R.T.R. s'est réuni pour la première fois dans le courant de l'après-midi.

DEUX CENTENAIRES ET DE NOMBREUX NONAGENAIRE A LA CHAUX-DE-FONDS

Quatre-vingt-huit personnes ont plus de nonante ans ou atteindront cet âge en l'an 1965, à La Chaux-de-Fonds, sur une population d'environ 42.000 habitants. La doyenne est Mme Vve Hélène Bickart, qui est entrée dans sa 101^e année le 12 novembre dernier. Mme Vve Anna Stauffer la suit, qui est entrée dans sa 100^e année le 6 septembre dernier. Une troisième personne entrera dans sa centième année le 19 juillet prochain, Mlle Léa Robert. On constate que la liste des nonagénaires comprend beaucoup de plus femmes que d'hommes.

CANTON DE SAINT-GALL

CONTRIBUTION SUISSE AUX RECHERCHES SPATIALES

Une « chambre » à vide très poussée simulant les conditions existant dans l'espace a été présentée récemment, à Truebbach, dans le Rheintal Saint-Gallois, au cours d'une conférence de presse, présidée par M. Max Auwaerter, professeur à l'Université d'Innsbruck. La chambre à sous-pression, où le vide d'air peut être obtenu artificiellement, est destinée à l'Institut Allemand d'Etudes Spatiales de Braunschweig. Les expériences qui pourront être effectuées dans cette chambre devraient apporter une contribution importante au développement des voyages dans l'espace.

La chambre spatiale, construite par « Balzers ag » dans ses ateliers de Truebbach, figure parmi les plus grandes jamais construites en Europe. Elle se présente sous forme d'un cylindre, long de cinq mètres et d'un diamètre de deux mètres. Cette chambre doit notamment permettre la mise au point et l'expérimentation de moteurs électriques destinés aux engins

spatiaux. Ce mode de propulsion n'a pas été utilisé jusqu'à présent, mais il présente des avantages quand on le compare aux modes de propulsion chimiques ou nucléaires. Pour les voyages interplanétaires de longue durée, le vide d'air qui peut être obtenu dans la chambre doit permettre de créer les conditions auxquelles sont soumis dans l'espace les moteurs, les carburants et les organes de contrôle des engins spatiaux.

Le conseiller national Otto Wenger, de Nidau, directeur de la Société d'Administration de la Maison Buerkle-Oerlikon, a relevé, au cours de la conférence de presse, que la nouvelle chambre spatiale présentée à Truebbach, était une construction unique en Europe. Par cette réalisation, la Suisse apporte une contribution à l'étude des techniques spatiales. Cette construction représente en outre une réaffirmation tangible de notre place dans l'évolution de l'industrie. Vu la concurrence toujours plus forte, à laquelle nos produits traditionnels doivent faire face, la Suisse se doit d'étudier de nouvelles possibilités de réalisation. Les techniques spatiales s'inscrivent dans cette perspective. La Suisse dispose d'un potentiel considérable, tant dans le domaine de la recherche que dans celui de la réalisation, grâce à son industrie mécanique, et notamment à sa mécanique de précision, dans les secteurs de l'électronique, de l'optique, de l'horlogerie, de la chimie et de la technique du vide. Dans ce dernier secteur, la « Balzers ag », liée étroitement au Konzern Oerlikon-Buehrle, a déjà apporté une importante contribution.

Le conseiller national Wenger a ajouté que le fait de s'occuper de problèmes touchant aux techniques spatiales provoquait la formation d'une élite technique dans notre pays même, phénomène de profonde signification pour nos industries. La Suisse se doit en effet de participer aux nouvelles activités spatiales et y apporter une contribution essentielle grâce à des ingénieurs, des techniciens et des ouvriers hautement qualifiés. Sur de telles bases, l'industrie suisse maintiendra sa place sur le marché mondial sans pour autant dépendre d'une main-d'œuvre trop nombreuse.

Pour sa part, le professeur Auwaerter a parlé de l'importance économique de la technique du vide très poussé, utilisée pour la construction de la chambre spatiale, et qui trouve chaque année, en Europe Occidentale, des débouchés portant sur environ 150 millions de francs suisses. La valeur globale des produits traités par cette technique s'élève à cinq milliards de francs suisses.

CANTON DE SCHAFFHOUSE

CORRECTIONS DE FRONTIERES A SCHAFFHOUSE

Les négociations entre la Confédération Suisse et la République Fédérale d'Allemagne concernant des corrections de frontières entre le canton de Schaffhouse et le Land de Bade-Wurtemberg, ont été reprises le 16 novembre à Fribourg-en-Brisgau. La délégation suisse était dirigée par R. Rudolf L.

Bindschedler, jurisconsulte du Département politique fédéral, la délégation allemande par M. Gerrit Von Haeften, du Ministère des Affaires étrangères. Des représentants du gouvernement du canton de Schaffhouse et du Land de Bade-Wurtemberg faisaient également partie des délégations.

Les négociations, déclare un communiqué du département politique, se sont déroulées dans l'esprit des relations amicales et de bon voisinage qui existent entre les deux pays. Elles se sont conclues le 23 novembre par la signature d'un traité concernant la rectification de la frontière entre Constance et Neuhausen am Rheinfall. Ce traité prévoit l'échange de territoires d'égale grandeur. L'enclave Verenahof — qui est habitée uniquement par des citoyens suisses — et une partie du Schlauch, près de Bargen, passent de la République Fédérale d'Allemagne à la Suisse.

Par la même occasion a été également signé le traité entre la Confédération Suisse et la République Fédérale d'Allemagne sur l'inclusion de la commune de Buesingen am Hochrhein, dans le territoire douanier suisse. Cet accord avait été paraphé en décembre 1962. Par ce traité, le statut des citoyens allemands de cette enclave est en général assimilé à celui des habitants du canton de Schaffhouse.

La conclusion de ces traités a permis de résoudre de manière satisfaisante des problèmes qui ont occupé depuis plusieurs années les deux pays.

CANTON DU TESSIN

CARONA AURA SES ARCHIVES ET SON MUSEE

Carona, village tessinois célèbre pour ses générations d'artistes, aura, dès Noël 1964, ses archives et son Musée. Il les devra au travail assidu d'une femme, professeur des Beaux-Arts et des Sciences au Lycée de Lugano, Mme Anna Collova-Cotti.

La réorganisation artistique du village, qui comprend la restauration de la belle « Coggia Lombarda », sur l'ancienne place de la commune, destinée à abriter les archives et le musée, a été confiée à Mme Anna Collova-Cotti. Cette dernière, qui faisait des recherches généalogiques pour une famille, a constaté que les documents, pourtant fort intéressants, étaient dispersés. La municipalité, se rendant compte de l'importance de cette documentation historique, la chargea de pousser ses recherches, puis la nomma archiviste communale peu de temps après. Cet exemple fut suivi par d'autres communes de la région, telles que Pambio, Figino, etc. Les maisons de Carona se sont révélées de vraies mines de documents historiques. Les archives, dès lors, s'enrichissent de « parchements » datant de 1414 à 1574, d'actes notariés, ainsi que de livres de la commune et de la paroisse. Toute l'histoire de Carona et de ses artistes à l'étranger ainsi sera fort riche en détails. Le musée comprendra des meubles, des sculptures, des peintures, des étoffes, etc., mis à disposition par la population.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE.

Mais les travaux de restauration ne se limitent pas à la Loggia, car ils sont également étendus à la belle église de Santa-Marta.

Tous ces travaux, ces recherches, ces découvertes, qui font du village de Corona presque un nouveau centre artistique et historique du Tessin, sont expliqués dans une brochure intitulée « Guida artistica di Carona », due à la plume de Mme Anna Collova-Cotti, et que l'association « Pro-Carona » vient d'édition.

CANTON DU VALAIS

LA VALEUR N'ATTEND PAS LE NOMBRE DES ANNEES

On a pu constater, à l'occasion des élections communales, qu'en Valais la valeur politique n'attend pas le nombre des années. Nombreux, en effet, sont les moins de trente ans qui se sont vu appeler à faire partie des conseils municipaux.

A Ulrichen, par exemple, M. Emile Garbely a été nommé président de commune à 23 ans. A Icogne, près de Sion, son collègue, M. Guy Praplan, a reçu le même titre alors qu'il est dans sa 24^e année. A Staldenried, M. Hans Summermatter fut élu, malgré ses 21 ans, conseiller communal. Deux autres citoyens, tous deux dans leur vingtième année, soit MM. René Maury, dans le Val-d'Hérens, et François Antille, dans le Val-d'Anniviers, viennent d'être également élus conseillers communaux. M. Maury a même refusé la vice-présidence que ses concitoyens voulaient lui confier.

Les Valaisans n'ont pas réussi, cependant, à battre le record suisse des présidents de commune, détenu par un jeune Suisse allemand de 22 ans.

CANTON DE VAUD

CHEZ LES OBJECTEURS DE CONSCIENCE

Le groupe d'action pour l'obtention d'un statut de service civil en Suisse, réuni à Lausanne le samedi 5 décembre, sous la présidence de M. Pierre Annen, a constaté, avec un profond regret, que l'étude d'un statut pour les objecteurs de conscience ne figure pas à l'ordre du jour de la présente session des Chambres fédérales. L'objection au service armé n'est pas une question mineure, puisqu'elle concerne la liberté de conscience, sans laquelle il ne saurait y avoir de liberté véritable.

Fort de l'appui de nombreux citoyens, appartenant à tous les milieux de la population, qui, au cours de cette année, se sont adressés par lettre aux conseillers fédéraux et à nos représentants aux Chambres, le groupe d'action a décidé de réunir une importante assemblée au début de l'an prochain, et d'agir, par des moyens non violents, pour que cessent enfin les condamnations prononcées par les tribunaux militaires.

UN SUISSE A L'HONNEUR

Le Conseil municipal de la Ville de Paris a décerné sa médaille d'honneur de vermeil à l'éditeur Pierre Cailler, de Genève et Lausanne, pour l'intérêt qu'il a toujours manifesté à la défense de l'art français. C'est la plus haute distinction que la Ville de Paris décerne.

L'AIDE TECHNIQUE DE LA CONFÉDÉRATION AU TIERS-MONDE

Sous les auspices du Conseil Suisse des Missions Évangéliques, du Conseil Missionnaire Catholique Suisse, une séance d'information s'est tenue récemment au secrétariat des missions protestantes, au Chemin des Cèdres, sous la présidence de MM. H. Mercier, pasteur, et du père Aebi, qui a passé dix ans au Cameroun au service des missions catholiques. Avant toute évangélisation, le missionnaire doit faire de l'assistance technique, faire du travail humain. La coopération technique ne pourrait rien sans le concours des missions, a déclaré M. l'Ambassadeur Lindt, le délégué de la coopération technique à Berne, qui a montré en quoi consiste l'aide technique de la Confédération. Les Chambres ont voté, en juin 1961, un crédit de soixante millions de francs. Au cours de cette session de décembre, on leur demandera un nouveau crédit de 90 millions de francs, qui seront utilisés selon un programme nouveau : les contributions allouées aux missions seront doublées, passant de 2,2 millions de francs à 4,4 millions. Cette aide technique consiste avant tout à créer des écoles secondaires, puis des écoles professionnelles, pour former des infirmières, des artisans, des cultivateurs, des assistants sociaux, les deux formations étant liées. Actuellement, 3.222 élèves du Tiers-Monde profitent de cet enseignement. Les Missions ont envoyé sur place 77 aides techniques engagées pour trois ou six ans, qui forment du personnel compétent. M. Lindt loue les Suisses qui ont le courage et la volonté de se vouer à ces tâches techniques, et cela d'une façon fort désintéressée. C'est tout au bénéfice moral de la Suisse, car les populations sentent bien que notre pays n'a sur eux aucune visée intéressée. L'amélioration des méthodes de culture, de l'alimentation, l'ouverture d'écoles, d'hôpitaux sont à la base de l'aide technique.

Le personnel missionnaire catholique suisse est de 1.979 personnes, celui des missions évangéliques, de 549. Pour la période 1965-1967, les projets protestants représentent une somme de F 4.400.000, les projets catholiques, une somme égale, et la dépense des organisations privées, une somme de F 5.970.000.

LE COMITÉ D'ORGANISATION DE L'EXPO

Le Comité d'organisation de l'Exposition nationale suisse, Lausanne 1964, réuni le 16 décembre 1964, sous la présidence de M. Gabriel Despland, conseiller aux Etats, a pris connaissance du bilan provisoire de la manifestation par les rapports des trois directeurs,

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

MM. A. Camenzind, architecte en chef, E. Henry, directeur administratif, et P. Ruckstuhl, directeur des finances et des exposants. Il a constaté avec satisfaction que le nombre des visiteurs a constamment progressé, témoignant ainsi du succès remporté par l'exposition nationale, aussi bien en Suisse qu'à l'étranger. Le chiffre total des visiteurs, 11.728.406, représente une participation moyenne de plus de 65.000 personnes chaque jour.

Le Comité d'organisation a été informé ensuite des dispositions prises pour la revente des installations et la liquidation de l'Exposition. Il est prévu que la remise en état des terrains s'étendra jusqu'au 31 décembre 1965.

Le Comité d'organisation a entendu enfin un rapport de la commission des finances donnant une vue d'ensemble de la situation financière de l'exposition. Ces résultats financiers provisoires ont été établis par la direction de l'Exposition, en étroite collaboration avec l'organe de révision. Par rapport au dernier budget, les dépenses, dont quelques éléments sont encore incertains et ont été évalués avec prudence, ont augmenté de 6,3 %, alors que les recettes accusent une diminution de 14 %. Le résultat financier définitif dépendant encore de la revente des constructions et installations, revente dont le produit a été évalué avec modération dans cette situation provisoire, le Comité d'organisation a constaté que la situation actuelle ne nécessite aucun appel nouveau aux pouvoirs publics et que les garanties de déficit et avances accordées par ceux-ci suffisent pour faire face aux besoins de l'Exposition nationale.

CANTON DE ZURICH

POUR LA CREATION D'UN CENTRE GIACOMETTI

La Municipalité de Zurich a demandé au Conseil communal de participer pour une somme de 750 000 francs à l'achat d'œuvres de l'artiste Alberto Giacometti par une fondation Giacometti à condition que celle-ci s'établisse à Zurich. La collection offerte, au prix de trois millions de francs, comprend dix peintures à l'huile, vingt dessins et soixante sculptures. La Confédération a déjà accordé un montant de 750 000 francs, à la condition que le canton de Zurich, la Ville de Zurich et les participants versent eux aussi chacun 750 000 francs.

OUVERTURE D'UN BUREAU DE VENTE POUR PHILATELISTES A ZURICH

Le 19 janvier un bureau de vente pour philatélistes a été ouvert au premier étage du bâtiment postal de Zurich, 22, Fraumünsterstr. 16, à Zurich.

Ce bureau s'occupera exclusivement de la vente au guichet de tous les timbres-poste, enveloppes du jour d'émission, livrets et feuilles de collection tenus par le service philatélique des P.T.T. à Berne.

NOK DECIDE DE CREER UNE USINE ATOMIQUE

Le Conseil d'administration des usines électriques du nord-est de la Suisse (Nok) a décidé le 18 décembre de créer une usine atomique pour couvrir les besoins, qui grandissent rapidement, des cantons du nord-est de la Suisse. L'usine sera installée sur l'île formée par l'Aar et le canal de l'usine hydro-électrique de Beznau, dans la commune de Doettingen A.G., dans le voisinage des installations atomiques de l'Institut Fédéral pour l'étude des réacteurs. L'usine sera équipée d'un réacteur de système américain. Les qualifications de celui-ci seront données plus tard. L'occasion est offerte à des maisons suisses de participer à la fourniture des machines et à la construction de l'usine. L'usine atomique, qui entrera en activité probablement en automne 1969, pourra produire par année 2 milliards de kWh.

LE PRIX HUGO JACOBI A WALTER GROSS

L'écrivain et poète alsacien Hugo Jacobi, décédé à Zurich en 1954, a créé par testament un prix de littérature qui a déjà été attribué à six poètes allemands. Pour la première fois, ce prix est allé cette année à un Suisse, Walter Gross, de Winterthour. La remise du prix par un neveu de Jacobi s'est déroulée en présence de MM. Landau, président de l'Association des écrivains de la langue allemande, et Landolt, maire de Zurich. L'écrivain zuricais Humm a parlé de l'œuvre de Jacobi, puis Walter Gross a lu quelques-uns de ses vers.

FETE ZURICOISE D'ANNIVERSAIRE DE LA N.S.H.

Le groupe de Zurich de la Nouvelle Société Helvétique (N.S.H.) a organisé récemment une fête du cinquantenaire pour commémorer la fondation de la société et en même temps le mémorable discours de Spitteler du 14 décembre 1914. L'anniversaire de la fondation de la société aurait dû en fait avoir lieu le 18 mai. La fête fut cependant ajournée pour qu'elle coïncide avec le cinquantenaire du discours de Spitteler. A cette occasion on a procédé à l'inauguration d'une exposition de Jubilé de la N.S.H. dans la maison « Zum Rechberg » à Hirschengraben.

Cette exposition a un double but : elle montre, dans une douzaine de vitrines, l'œuvre de la Société helvétique durant les années 1761 à 1798, ainsi que les efforts tendant à trouver de nouvelles voies d'éducation de la nation entre 1807 et 1858. Les efforts de la N.S.H. depuis 1912-14, œuvres et personnalités, témoignages et promoteurs des idées de la N.S.H. reviennent dans une seconde série de vitrines, par des manuscrits, livres, photographies, etc. Au cours de la cérémonie d'ouverture de cette exposition qui sera accessible au public jusqu'à la mi-janvier, les deux organisateurs, MM. Ulrich Im Hof et Peter Wegelin, ont pris la parole.

Au cours de la fête qui suivit et qui fut agrémentée de productions de la Société de chant des étudiants zuricais en l'aula de l'Université de Zurich, divers discours ont encore été prononcés, notamment par MM. Emil Egli et Jean R. von Salis.